



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Créteil, le 7 septembre 2021

Covid 19 : Levée de l'application du passe sanitaire dans les centres commerciaux du Val-de-Marne.

Par arrêté du 14 août dernier, la préfète du Val de Marne a soumis l'accès à 9 centres commerciaux et magasins de plus de 20 000 mètres carrés à l'obligation de présenter un passe sanitaire alors que le taux d'incidence du virus dépassait dans le département les 200 nouveaux cas positifs pour 100 000 habitants.

Devant la baisse du taux d'incidence constatée sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement a décidé de lever l'obligation d'application du passe sanitaire dans les centres commerciaux pour les départements connaissant un taux d'incidence inférieur à 200 pour 100 000 et en décroissance continue depuis au moins sept jours. C'est le cas du Val de Marne.

En conséquence, la préfète du Val de Marne vient de signer un arrêté levant cette obligation pour les 9 centres commerciaux concernés. Cette levée de la mesure sera effective à compter de mercredi 8 septembre matin.